



Le Courrier du CEDER

N° 19 - septembre 2010



DOSSIER RÉDUISONS LES PESTICIDES !

ACTUALITÉS.....	p 2
FICHE TECHNIQUE : Faire son compost	p 9
ÊTRE ÉCO-CITOYEN : La conduite citoyenne ..	p 10
ACTIONS	p 11
LE CEDER & VOUS	p 12

ÉDITO

LUTTE CONTRE LES PESTICIDES : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

À Vaison-la-Romaine, nous nous sommes lancés dans une campagne pour réduire, voire arrêter l'emploi de pesticides et autres herbicides.

Cet enjeu environnemental qui dépasse largement le cadre local, nous concerne tous. Du particulier dans son jardin qui doit reconsidérer ses pratiques pour préserver sa santé et son environnement, aux collectivités locales dans la gestion de leurs espaces verts. Bien sûr, les "mauvaises herbes" sont le cauchemar des jardiniers. Pourtant, leur développement témoigne d'une certaine fertilité des sols. Parfois même, elles sont à valoriser pour maintenir de la biodiversité !

A Vaison, le service Espace verts teste d'autre façon de traiter ces mauvaises herbes que par le simple désherbage chimique : thermique, vapeur... Rien n'est simple, mais si l'on ne commence pas à chercher des méthodes de substitutions aux produits phytosanitaires classiques, on ne les trouvera pas !

Chercher, tester mais aussi expliquer encore et toujours, voilà ce à quoi nous nous attelons dans notre ville.

Nous avons formé nos élus et notre personnel des espaces verts pour qu'ils puissent argumenter sur les risques liés à l'utilisation des pesticides.

Les mentalités changent, certaines de nos actions comme "Ma ville sans pesticides" ou la campagne de collecte de produits phytosanitaires sont citées en référence.

Mais le chemin est encore long et il faudra encore beaucoup de temps, de partages d'expériences, de volonté politique pour arriver à nos fins et garantir à nos enfants un avenir radieux.

Pierre MEFFRE

Maire de Vaison-la-Romaine

Retrouvez l'interview d'Yvonne RAFFIN adjointe à l'environnement et au cadre de vie de Vaison-la-Romaine en page 8 de ce numéro



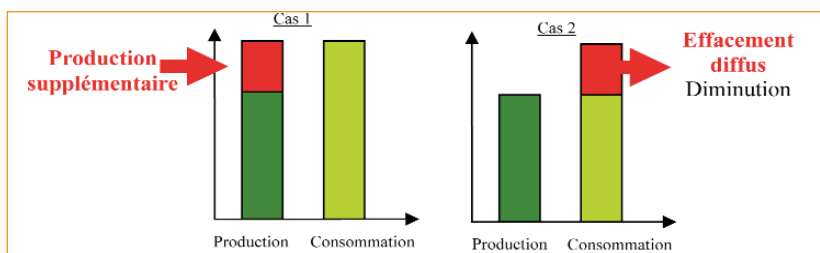
Le projet AlpEnergy vise au développement des réseaux intelligents afin de rendre les consommations et les productions d'électricité plus rationnelles. Dans ce cadre, Energie SDED, Rhônalpénergie-Environnement et l'entreprise Voltalis s'associent pour mener une expérience d'effacement diffus, grâce à un boîtier communiquant, le BluePod, dans les Baronnies provençales.

Qu'est ce que l'effacement diffus ?

L'électricité est difficile à stocker. La production doit à chaque instant être égale à la consommation. En période de pointe le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité démarre des moyens de production très coûteux et souvent très émetteurs de gaz à effet de serre comme les centrales thermiques afin d'ajuster

Baronnies provençales

Cette expérience se déroulera dans les cantons de Nyons, Rémuzat et Buis les Baronnies. Sur la base du volontariat, des logements ou bâtiments publics possédant du chauffage électrique seront équipés d'ici fin octobre de BluePod (l'installation et l'adhésion au service sont gratuites). L'entreprise Voltalis pourra alors communiquer avec le boîtier via le réseau de téléphonie mobile et moduler les consommations électriques liées à des besoins thermiques pendant un court laps de temps afin qu'il n'y ait aucun effet en terme de confort pour l'utilisateur (baisse de la température...). L'objectif de cette étude est d'observer l'impact de l'effacement diffus sur le réseau électrique et ses contributions à la



production et consommation (cas 1). A l'opposé, l'idée d'effacement diffus consiste à remplacer le démarrage de productions par l'arrêt de consommations pour un court instant. Si cela est effectué de manière tournante sur un grand nombre de consommateurs, le service rendu au réseau peut être considérable et très efficace (cas 2).

Expérimentation sur le territoire des

sécurité d'approvisionnement électrique locale. L'expérimentation devrait permettre :

- 5 à 10 % d'économie d'énergie sans contrainte sur le confort,
- la diminution des émissions de CO₂ en évitant le recours aux centrales à carburant fossile,
- le suivi des consommations électriques détaillé grâce à un site dédié pour les participants.

Xavier DAVADANT

POURQUOI NE PLUS UTILISER LES PESTICIDES...

Le jardin est un lieu privilégié, un lien avec la nature où nous aimons nous ressourcer. Cet espace vivant que nous cherchons à maîtriser est un enjeu environnemental non négligeable. C'est au jardin que les jardiniers amateurs utilisent le plus de produits phytosanitaires pour dompter, produire... parfois de manière excessive. Les traitements chimiques alors souvent mal adaptés ou utilisés de manière déraisonnable ouvrent des risques pour les utilisateurs et l'environnement, cela souvent à long terme.

Dossier monté en partenariat avec La FRAPNA Drôme



premier enjeu...



le jardin idéal...

Les pesticides sont aujourd'hui présents à des doses anormales dans l'air, l'eau, les aliments. C'est le vivant dans son intégralité qui est touché. Il existe pourtant des alternatives respectueuses de l'environnement et de l'Homme tout en ayant un rendement intéressant et suffisant. Un retour à la nature nécessaire est indispensable pour l'avenir.

Définition

De l'anglais pest = "ravageur" et du suffixe -cide = "qui tue", les pesticides sont par définition des produits phytosanitaires destinés à lutter contre des espèces indésirables, nuisibles aux cultures, et par extension à l'hygiène (dans les maisons). Ils détruisent ou ralentissent le développement des herbes indésirables, les maladies et les organismes nuisibles pour les cultures.

Ils contiennent 2 types de substances : les matières actives (effet "poison") et les additifs (ou adjuvants) qui renforcent l'efficacité et facilitent son emploi. Ils regroupent de nombreux types de produits chimiques : les herbicides (contre les herbes), les insecticides (contre les insectes), les fongicides (contre les champignons), les rodenticides (contre les rongeurs)... Selon l'Institut Français de l'Environnement, les produits phytosanitaires, sont surtout utilisés pour protéger les plantes cultivées contre les organismes agresseurs. Ils forment avec les biocides l'ensemble des substances dites pesticides.

Historique

Il y a quelques décennies, les pesticides sont apparus comme la solution miracle pour rendre l'agriculture plus

productive. Ils ont permis de nourrir les populations de plus en plus nombreuses. Aujourd'hui, avec le recul et la connaissance de leurs conséquences sur l'environnement et la santé, ils représentent un enjeu et une préoccupation de santé publique. Jardiniers et techniciens des espaces verts s'en sont emparés mais les pesticides sont problématiques : ils détruisent la biodiversité, polluent l'eau et les sols et augmentent les risques de maladies graves chez les hommes.

La France est le 4^e consommateur mondial de pesticides. Elle est le premier pays européen avec 78 600 tonnes de matières utilisées en 2008¹. Environ 1 000 tonnes de pesticides sont déversées chaque année pour un usage non agricole par les particuliers et les communes. La répartition est la suivante : 89 % particuliers, 6,1 % les collectivités, 2,5 % la SNCF et environ 2,4 % les autres (DDE, Golfs...)².

Le contexte

Le citoyen semble avoir une faible tolérance à la présence d'herbes folles. Selon lui, dans les jardins les plantes spontanées n'ont pas leur place.

Cette réflexion hâtive a le mérite de refléter la peur de la nature spontanée omniprésente. L'enjeu actuel est bien d'inverser la perception : les éléments dangereux sont les produits chimiques invisibles. Toute la question réside dans notre capacité à laisser une place à la nature.

1 - (source guide « Jardiner sans pesticides » édité par la CIVAM du Gard et la COPAVO).

2 - Source Epines drômoises n° 149, FRAPNA Drôme, mars 2009.



Il est constaté une lutte chimique largement privilégiée dans les communes. Elle présente l'avantage d'être rapide et moins coûteuse en temps : son prix de revient est plus avantageux. Une réelle prise de conscience des conséquences de l'usage des phytosanitaires sur l'environnement et sur la santé est primordiale pour faire évoluer les pratiques.

Santé et l'environnement : conséquences

Si certains pesticides sont interdits, d'autres sont surveillés de près mais leur présence dans notre environnement dans des concentrations toujours plus élevées dans de nombreux domaines soulèvent une réelle inquiétude. Présents dans les sols et dans l'eau ils se diffusent dans les milieux naturels, contaminent des eaux de surfaces et souterraines par infiltration et contribuent au ruissellement et au lessivage des sols.

Les pesticides sont conçus pour cibler un organisme spécifique mais :

- Ils touchent de nombreux organismes : plantes, mammifères, oiseaux... Les recherches évalueraient à seulement 1 % la part de pesticides entrant en contact avec l'organisme ciblé !

- ils polluent l'eau, le sol, l'air, la pluie.

- Ils sont composés de substances actives qui dans la nature produisent des dérivés toxiques.

De nombreux effets immédiats (irritations cutanées, nausées, vomissements, maux de tête, troubles neuromusculaires...), ont été identifiés,

mais aussi des effets différés, plus difficiles à évaluer (altérations du système immunitaire, allergies, asthme, perturbations endocriniennes, baisse de la fécondité, diabète, maladies neurologiques, cancers...). Notre organisme accumule les pesticides qui se retrouvent ainsi dans le sang, le cerveau, les tissus adipeux, le foie, le cordon ombilical, le placenta, le lait maternel...

- Ils perturbent la chaîne alimentaire.

Même lorsque des pesticides sont utilisés en petite quantité, l'impact sur l'environnement et la santé est bien réel.

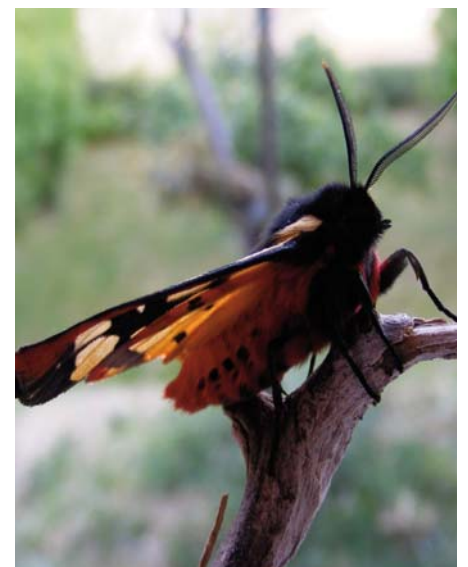
Un point au niveau régional

En Rhône-Alpes comme dans les autres régions, tous utilisateurs confondus, la majorité des substances actives appliquées sont des herbicides. Les quantités les plus importantes sont représentées par le glyphosate et le diuron.

Les pesticides sont des produits toxiques qui présentent, pour certains, une importante rémanence dans les milieux naturels : l'atrazine est encore présente dans les cours d'eau alors que son utilisation est interdite depuis 2003. Les conséquences sur la santé et l'environnement sont différentes selon les produits utilisés et leurs dosages mais leurs effets ne sont jamais anodins. L'effet sur les milieux est direct : la réduction de la qualité biologique est visible dès les plus faibles quantités. Les espèces animales les plus sensibles voient leurs populations décroître rapidement : incidence sur le comportement ou la reproduction,

perturbation du cycle biologique... L'effet des pesticides est d'autant plus pervers qu'il s'amplifie en remontant la chaîne alimentaire. Les insectes (notamment les insectes butineurs tels les papillons, les abeilles...) sont les plus directement touchés.

L'exposition de l'homme aux pesticides relève de trois types de voies : orale, respiratoire et cutanée. Alors que les sources d'expositions professionnelles aux pesticides découlent directement de l'emploi qui en est fait, la population est généralement exposée au travers de son alimentation et de son environnement. Les personnes les plus fréquemment victimes d'intoxications aiguës par les pesticides sont bien sûr les agriculteurs, qui manipulent et appliquent ces pesticides sur leurs cultures.



LA COMMUNE DE NYONS VISE ZÉRO PESTICIDES

L'objectif principal de la commune de Nyons est de lutter contre les pollutions.

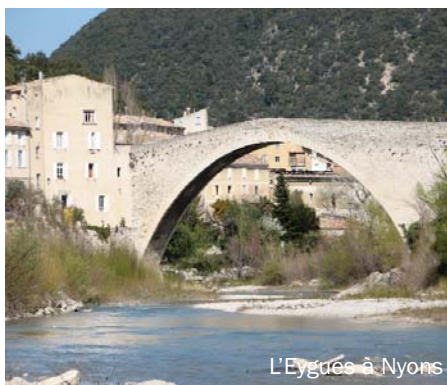
Dans le cadre de la charte municipale pour l'environnement et le développement durable qui se dessine peu à peu, la commune de Nyons a souhaité mettre en place comme un des axes phares, la lutte contre les pollutions et la baisse de l'utilisation des pesticides.

L'objectif étant une gestion progressive des espaces verts et de la voirie vers zéro pourcent de produits phytosanitaires

Pour cela, une zone pilote a été mise en place cet été sur la commune de Nyons.

Elle concerne la promenade de la digue à partir du square du 18 juin et s'étend jusqu'au croisement avec la Sauve comprenant également les abords du boulodrome.

Cette démarche devrait chaque



année évoluer pour atteindre les zéro pourcent d'utilisation de produits phytosanitaires sur la commune.

Par ailleurs, un investissement en matériel (désherbeur thermique qui permettra de gérer les surfaces sans pesticide...) et des aménagements des locaux des services techniques ont été réalisés. Ainsi, une réorganisation du stockage des produits phytosanitaires a vu le jour.



Pour compléter la démarche, la mairie a mis en place un dispositif d'entretien - du lit de la Sauve jusqu'à son embouchure avec l'Eygues - grâce à un troupeau de moutons.

Cela permet un nettoyage "naturel" et notamment de limiter l'ambrosie, plante invasive et allergisante, sur cette zone exposée.

*Aurélie LOUPIAS
Adjointe à l'environnement
de la Ville de Nyons*

POLLUTION DES EAUX : UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL MAJEUR

PAR TEMPS D'ORAGE
RISQUE DE BRUSQUE MONTEE DES EAUX



Les conséquences des pesticides sur les milieux aquatiques sont inquiétantes. En 2005, des pesticides ont été détectés au moins une fois dans 91 % des points de mesure du réseau de connaissance générale de la qualité des cours d'eau (819 points) et dans 55 % des points dans le cas des eaux souterraines (1 213 points d'analyse). Cela traduit une dispersion importante des pesticides et une présence généralisée dans les milieux aquatiques.

Pour les eaux superficielles : le nombre total de substances recherchées dans les différents points s'élève à 489. Sur ce nombre, 233 substances différentes ont été quantifiées au moins une fois en 2005. Les principales substances responsables des déclassements en qualité mauvaise sont le glyphosate et ses produits de dégradation : le diuron, l'isoproturon et le chlortoluron.

Pour les eaux souterraines : 25 % des points sont affectés par une présence significative de pesticides et nécessiteraient un traitement spécifique s'ils étaient utilisés pour produire de l'eau potable. Le nombre total de substances recherchées dans les différents points s'élève à 470. Sur ce nombre, 149 substances différentes ont été quantifiées au moins une fois. Parmi les substances responsables des déclassements en qualité mauvaise on trouve le glyphosate, le diuron, l'hexachloroéthane, le métazachlore et l'atrazine.

D'après les dossiers IFEN n°9 déc. 2007 Les pesticides dans les eaux / Données de 2005



ENGRAIS ET INSECTICIDES DE SYNTHÈSE : ALTERNATIVES

Pour aider la nature à faire son travail il existe des méthodes efficaces, naturelles et qui sont bien souvent issues du bon sens.

Alternatives aux engrais de synthèse

- Le compost : des plantes en bonne santé résistent mieux aux attaques extérieures. Un apport en compost est essentiel même sur des végétaux ornementaux. Il favorise l'activité biologique du sol : les champignons et les bactéries produisent des substances qui aident les plantes à se défendre.

- Les décoction ou macérations de plantes, fréquemment utilisées dans les jardins biologiques. Il s'agit de plantes telles que l'ortie, la prêle, la tanaisie ou encore la consoude. Les purins stimulent le système immunitaire des plantes et les renforcent.

Alternatives aux insecticides et fongicides

- La lutte biologique ou l'usage des insectes auxiliaires : les jardins

ornementaux où évoluent des papillons, des insectes et où nichent des oiseaux feront le bonheur de ceux qui les fréquentent.

La lutte biologique est d'une manière générale le terme employé lorsqu'on utilise un prédateur naturel, introduit dans le milieu afin de limiter les déséquilibres causés par des ravageurs.

- Les préparations à pulvériser : certaines préparations, notamment des purins de plantes, peuvent être pulvérisées pour un traitement répulsif ou curatif.

Certains insecticides sont autorisés en agriculture biologique, ils sont à base de plantes et notamment de pyrèthre. Le problème des insecticides quels qu'ils soient est qu'ils ne sont pas sélectifs. Ils détruisent les ravageurs et les auxiliaires. Ils ne sont à utiliser que ponctuellement en cas de grave déséquilibre constaté chez les végétaux plantés.

L'application se fait le soir pour épargner les abeilles mais aussi pour prolonger l'effet du traitement.

CES PETITS MANGEURS QUI NOUS RENDENT SERVICE

Maintenir les « ravageurs » dans certains endroits du jardin, c'est préserver l'équilibre de la chaîne alimentaire des animaux. Pour que le système du mangeur mangé fonctionne, il faut que votre petit coin de nature soit accueillant. Avec plus de diversité, plus de naturel (plantes locales et micro milieux diversifiés) et moins d'entretien (donc moins de travail). Vous attirerez plus facilement les petites bêtes utiles, notamment les insectes auxiliaires. Ceux-ci, comme le chrysope, le syrphe ou encore la coccinelle, ont pour déjeuner les pucerons et autres larves indésirables. Repensons donc notre jardin comme un havre de biodiversité : des essences de haies locales non taillées, des niveaux de végétation variés, des petits talus de bois laissés à l'abandon, des fagots de branchettes et de tiges, une mare, des nichoirs, des briques recouvertes de terre, des empilements de pierres...

Hérissons, oiseaux, batraciens, araignées, coccinelles, abeilles, belettes, orvets, musaraignes... et bien d'autres encore, y éliront domicile et nous rendront ainsi de sacrés services !

FRAPNA DROME



Contacts et bibliographie

- <http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/index.php?pageid=259>
- <http://www.mdrgf.org/25pesticides.html>
- <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>
- www.observatoire-pesticides.gouv.fr//
- <http://www.afsset.fr>
- www.pesticides.fr
- Guides ADEME disponibles au CEDER ou www.ademe.fr

- Livre Pesticides, le piège se referme, F. VEILLERETTE, éd. Terre Vivante
- Mariages réussis au jardin d'ornement, B. Lapouge-Dejean, Éd. Terre Vivante, 2007
- Guide "Jardiner sans pesticides" édité par la CIVAM du Gard et la COPAVO.
- Épines drômoises, *Une Drôme sans pesticides*, Mars-Avril 2009 et *Maisons et jardins drômois sans pesticides* disponibles www.frapna.org/drome

VAISON-LA-ROMAINE EN LUTTE CONTRE LES PESTICIDES

Yvonne RAFFIN est élue à la mairie de Vaison-la-Romaine. Depuis 2008, elle est adjointe à l'environnement et au cadre de vie. Une mission qu'elle relève avec conviction et engagement en parallèle de ses activités personnelles et professionnelles très prenantes.

Quelles sont vos démarches en matière de lutte contre les pesticides sur la commune de Vaison-la-Romaine ?

A Vaison nous avons plusieurs actions qui illustrent nos engagements. Quand je suis arrivée à ce poste d'adjointe, j'ai fait circuler un questionnaire aux 14 jardiniers en charge des espaces verts (plus de 25 hectares d'espaces verts à Vaison). J'ai été très surprise de constater qu'ils avaient déjà une sensibilité sur cet enjeu. Depuis 5 à 6 ans, une prise de conscience s'est faite à leur niveau, notamment grâce au FREDON qui fait de la veille sanitaire sur les maladies des végétaux. Ainsi, l'équipe municipale et les jardiniers de la ville ont décidé de diminuer ou d'arrêter certains pesticides. L'équipe des espaces verts est directement concernée par les dangers des pesticides. Ils respirent, manipulent, ces intrants parfois dangereux. Les



Les mauvaises herbes ont mauvaise presse...

de rentrer en contact avec le chercheur-paysagiste M. FILIPPI à Mèze (34) qui travaille sur les jardins secs. Suite à une rencontre avec le directeur des services techniques, nous avons décidé de former nos jardiniers à ce principe en réponse à l'usage de désherbants et nous avons réfléchi au choix de nos plantations et associations entre plantes.

En parallèle nous avons mis en place une action expérimentale "Ma ville sans pesticide" dans la haute-ville suite à des plaintes de riverains lors de traitements. Depuis 2008, la ville s'est engagée pour 3 ans à ne plus utiliser de pesticide dans le périmètre de la haute-ville. Les résidents de ce quartier ont été fortement incité à faire de même. En partenariat avec la société naturaliste CAP'Nature nous avons fait de nombreuses actions de sensibilisation : balades dans les rues, éveil à la biodiversité... pour aider cette action forte. De nombreuses réunions proposant des solutions alternatives ont été faites grâce à l'association de protection de la haute-ville. L'idée : permettre à la nature de reprendre sa place pour laisser la vie se réinstaller. A la fin de la première année, nous avons des plaintes d'herbes folles mais également l'émerveillement des habitants sur le "retour" des papillons (effet des balades ou réel, nul ne pourrait le dire). Cette action était d'autant plus importante que les traitements sont importés par les ruissellements et vont directement dans la rivière au pied de la haute-ville.

Notre dernière action est la collecte des pesticides inutilisés. Nous nous sommes rendus compte que tous, nous stockons beaucoup de pesticides dont certains ne

servent plus. Stockage souvent dangereux et inutile, nous avons donc mis en place,

“ Le "zéro pesticides" sera difficile à atteindre car certains problèmes n'ont pas de solutions alternatives ”

avec les 17 communes de la COPAVO, une collecte. Un camion aménagé est passé pendant 10 jours dans nos villages pour collecter ces pesticides. Les agents formés ont récolté les produits, informé les habitants et donné un guide édité par la COPAVO sur les pratiques d'un jardinage sans pesticide. Nous avons récupéré plus d'une tonne de produits extrêmement dangereux qui ont été incinérés.

Pour terminer cette opération nous avons proposé aux élus et agents communaux de la COPAVO une conférence de J. ALLARD, chercheur, sur l'usage de pesticides en milieux agricoles ou non.

Pour conclure ?

Tout ce qui a été fait à Vaison-la-Romaine est peu et beaucoup... Une goutte d'eau dans un océan de pollution qui vaut la peine de se battre. Il en va de notre santé, de celle de nos enfants et des générations futures. Regardons autour de nous, nous ne pouvons plus dire que nous ne sommes pas au courant des différentes pollutions qui nous touchent et des répercussions sur notre santé, nous devons tous réagir, les solutions existent, à notre portée. Le temps du courage civil est venu, nous sommes tous responsables de cette pollution et nous devons lutter à tous les niveaux pour la combattre.

Interview P. DYON

“ Les herbicides représentent 80 % des produits utilisés. Les 20 % restant sont des produits de traitement ”

herbicides représentent 80 % des produits utilisés. Les 20 % restant sont des produits de traitement qui avaient déjà été remplacés par des huiles naturelles.

Sensibilisée à la question, j'ai eu l'occasion de rencontrer d'autres équipes municipales confrontées au même problème. Une d'elle, en Corse, m'a permis



Yvonne RAFFIN - Adjointe à l'environnement et au cadre de vie de Vaison-la-Romaine

LE COMPOSTAGE : UN ACTE CITOYEN POUR SON JARDIN

Dans les jardins, de nombreux fertilisants naturels peuvent être utilisés.

Un des plus connus pour son efficacité et sa facilité de fabrication est le compost. Il est un moyen efficace de réduire ses déchets ménagers. Les aliments décomposés deviennent alors un amendement pour les plantations aidant au renouvellement et à l'enrichissement du sol.

Par Perrine DYON



Compost mûr

Qu'est-ce que le compost ?

Il provient de la transformation aérobie de déchets organiques par le biais de micro-organismes.

Le produit obtenu se transformera en humus dans le sol.

Comment faire son compost ?

Il existe de nombreuses méthodes plus ou moins auto-construites (composteurs en bac vendus dans le commerce ou simple tas au fond du jardin).

La technique consiste à regrouper les déchets sur le sol afin de former un tas que les insectes et vers pourront également coloniser et transformer.

Au bout de plusieurs mois (et jusqu'à 2 ans !), la décomposition vous permet d'avoir un compost mûr et utilisable dans vos plantations. Il faudra alors le trier et le tamiser pour avoir un amendement de couleur noire, doux au toucher et avec une bonne odeur de terre.

Que puis-je mettre dans mon compost ?

Un bon compost ne doit être ni trop humide, ni trop sec pour permettre un

bon "travail". Il ne doit pas, non plus, être trop dense ou trop aéré.

Pour cela vous devez alterner les différents types de déchets : alimentaires, du jardin, branchage (broyé), papier, cartons... ou encore vous devez mélanger les différents types de déchets : carbonés (taille, paille, écorces, papier...), humides (aliments, pousses vertes...), grossiers (déchets fibreux...), azotés (déchets de cuisine, tontes...), secs (paille, papier...), fins (sciure, tontes...).

L'art du compost réside dans le mélange régulier, avec une fourche, des différents apports pour permettre l'aération et éviter ainsi l'asphyxie des micro-organismes (ce qui crée une mauvaise odeur)...

Certains déchets sont difficiles à composter : végétaux, coquilles d'œufs, agrumes... vous pouvez alors les broyer et leur faire subir plusieurs cycles de compostage.

Comment l'utiliser ?

Le processus de compostage peut prendre parfois du temps. Quand il est mûr, vous n'arrivez plus à identifier les déchets de départ.

Vous pouvez l'utiliser avant maturité en paillage sur la terre au pied des arbres ou sur les cultures déjà avancées. Attention cependant aux jeunes plants qui ne l'apprécient pas.

En l'utilisant à maturité vous pourrez le mettre comme amendement organique. Il améliore la rétention d'eau, la porosité du sol et évite l'érosion. Il est efficace en support de culture pour la croissance des plantes et le développement des racines mais évitez de planter ou semer directement dedans.

Trucs et astuces

- Pour savoir si votre compost est mûr essayer de faire germer des graines de cresson : s'il n'est pas mûr elles ne germeront pas ou mal

- Pour faire composter les agrumes : les peaux d'oranges, de citrons, de pamplemousses se décomposent mal si elles ont séché. Il faut les enfouir tout de suite pour que l'humidité du compost leur permette de pourrir rapidement.

- Penser à positionner le site de compostage ni trop près ni trop loin de la maison. Prévoyez aussi bien les aller-retours pour déposer les ordures que les trajets entre le compost et le jardin.

- Partager votre projet avec vos voisins pour savoir si vous le mettez en limite de propriété ou non. Le compost peut être une démarche de voisinage conviviale.



Bacs multiples pour alterner les cycles de compostage



Bac à compost



L'ASTUCE DU COURRIER DU CEDER LA CONDUITE "CITOYENNE"...

Dans notre région, les transports sont responsables de près de 32 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) loin devant le secteur résidentiel et industriel. Pour réduire ces émissions de GES, une alternative existe : la conduite économique... Celle-ci permet d'agir simultanément sur des enjeux environnementaux, économiques et humains. Pour cela, le conducteur devra avoir une bonne connaissance de son véhicule, bien l'entretenir et avoir également un comportement adapté au volant. Mais n'oublions pas que les transports en commun sont à privilégier...

Perrine DYON avec l'auto-école CFPCR de Nyons

COMMENT AGIR ?

S'il vaut mieux choisir des transports alternatifs et communs avant de prendre sa voiture individuelle, il est vrai qu'en milieu rural, le véhicule est important pour la mobilité de toute la famille tant pour les déplacements professionnels que pour les loisirs.

Le choix de son véhicule

Un véhicule doit être choisi en fonction de ce qu'il doit transporter. Il faut donc choisir un véhicule adapté à ses déplacements. En effet, tous les véhicules ne consomment pas et ne polluent pas de façon identique. Il faut donc bien étudier l'étiquette énergie du véhicule que vous souhaitez acheter. Sur cette étiquette n'apparaît comme polluant que le CO₂, alors que d'autres polluants sont rejetés par l'automobile : CO, NOx, Hc mais aussi les particules émises principalement par les moteurs diesels. Limitez ces émissions de polluants en choisissant le type de carburant.

Bien connaître son véhicule

Il est nécessaire de bien connaître son véhicule pour adopter les bonnes habitudes et faire des économies :

Le moteur : les moteurs actuels, au ralenti (800 tr/min) consomment en moyenne 1l/h (soit 30 injections par seconde). En phase d'accélération (1

800 tr/min), les injections sont de 60 par seconde.

La climatisation entraîne une surconsommation de 15 % à 40 % selon le réglage de la température ! En revanche, rouler les vitres ouvertes n'augmente que de 4 % votre consommation...

L'aérodynamisme et le chargement sont 2 facteurs qui influent directement sur la consommation de carburant : transporter 45 kg de chargement augmente la consommation de carburant de 2 %.

Le comportement

Un véhicule mal entretenu peut consommer jusqu'à 25 % de carburant en plus. Vérifiez régulièrement les différents niveaux ainsi que la pression des pneus qui

peut entraîner une surconsommation de l'ordre de 1 à 6 %. Adoptez le bon comportement au volant : à moteur froid, il est conseillé de rouler modérément les premiers kilomètres sinon votre consommation augmentera de 45 % le premier kilomètre et de 25 % le second.

Adoptez une conduite souple et sans à coup, la conduite agressive augmente de 40 % les consommations de carburant et les émissions de CO₂. Cela multiplie par 8 les émissions de CO et par 4 celles de HC. Utiliser au maximum le principe de décélération permet de réduire le nombre de redémarrages dûs aux freinages. Elle permet de moins jouer sur ses réflexes et donc une meilleure sécurité des passagers.





FUTUR PARC DES BARONNIES ET CEDER : UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE

Le CEDER en partenariat avec le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (futur Parc Régional Naturel des Baronnies) propose un programme d'actions autour de différentes thématiques pour l'année 2010.

Un cycle de conférences sur l'éco-construction a été proposé en avril dans la Drôme provençale et les Hautes Alpes (les 1^{er}, 8, 22 et 29 avril derniers).

Cette démarche éco-construction est le fruit d'un travail plus large qui comprend la déclinaison d'un guide sur l'éco-habitat "construire et rénover sans se tromper dans les Baronnies provençales" en cours de réalisation. Pour sensibiliser les communes à cette démarche, cet outil fera l'objet d'une information auprès des secrétaires de mairie du territoire. La manifestation ECOPRO (voir article "Actualités" page 3) est un autre volet, d'envergure, dans le domaine de l'éco-construction.

Par ailleurs, le SMBP dans le cadre du programme ASTER bois, avec de nombreux partenaires techniques dont le CEDER, fait la promotion de la filière bois-déchet.

A ce titre le CEDER œuvre pour la sensibilisation des publics concernés et aide au montage des projets.

Une collaboration fructueuse et riche en projets concrets sur le territoire...

Perrine DYON

ENERGIE SDED / CEDER : UN PARTENARIAT ENERGIQUE

Les enjeux du réchauffement climatique touchent de nombreux domaines, les acteurs de l'énergie le savent bien et sont les premiers mobilisés sur le sujet. L'idée est de mutualiser les compétences et les énergies sur le territoire afin d'optimiser les actions et gagner en efficacité.

Passage à l'acte

Les 2 structures souhaitent mutualiser leurs efforts autour des grands enjeux énergétiques. Le mardi 27 juillet en présence de la presse et des acteurs locaux, le président du CEDER, M. Charles GUEYTE et le Président d'Energie SDED, M. Jean BESSON ont signé officiellement une convention de partenariat pour 2010. C'est la concrétisation de démarches menées conjointement depuis plusieurs années sur le territoire drômois. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche plus large de travail autour de l'énergie. En effet le CEDER et Energie SDED travaillent avec des compétences complémentaires sur des publics parallèles.

Un cadre de travail commun

Le CEDER espace Info → Energie de la

Drôme accompagne les porteurs de projets, particuliers et communes, dans leur démarche d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables de la réflexion jusqu'à la réalisation. L'association propose également de nombreux événements pour réfléchir aux grands enjeux environnementaux. Energie SDED accompagne de son côté, les communes sur la mise en place d'énergies renouvelables sur leurs bâtiments communaux. Il relaie localement les politiques publiques (lutte contre les gaz à effet de serre responsables du changement climatique, développement des énergies renouvelables) et informe les consommateurs des changements générés par l'ouverture du marché de l'énergie.

> Les points communs :

- L'énergie et la lutte contre le dérèglement climatique
- La sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables
- L'information et la sensibilisation des communes.

Une collaboration étroite dans la sensibilisation autour de l'énergie, une première signature vers un partenariat à long terme.

Perrine DYON



Le sous-préfet de l'arrondissement de Nyons venu soutenir le partenariat



Jean BESSON, Energie SDED et Charles GUEYTE, CEDER

ÉVÈNEMENT

SÉRIGNAN DU COMTAT

SEMAINE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conférences, conseils-énergie, visites, balades, expositions, forums...

programme disponible en mairie ou au CEDER

du 25 sept. au 2 oct.

ÉVÈNEMENT A RETENIR

Fête de l'énergie en France et à Sérignan du Comtat

Le CEDER en partenariat avec la Mairie de Sérignan du Comtat organisent dans le cadre de la fête de l'énergie, la semaine de l'énergie et de l'environnement. Un programme dense et complet qui propose conférences, ateliers, balades...

Programme détaillé disponible en Mairie de Sérignan et au CEDER au 04 75 26 22 53 ou 04 90 36 39 16 ou sur www.ceder-provence.org

PETITES ANNONCES ÉCOLOGIQUES

> Espace annonces relatives à l'environnement, l'écologie (matériel, habitat, services, coup de main, comité d'organisation...) est réservé aux adhérents.

> **Cherche à la location** maison écologique centre de Nyons sans étage relais Perrine DYON au CEDER

> Nous recherchons des lieux de visites pour le programme des événements du CEDER, merci de nous contacter pour définir les modalités

Contact p.dyon@ceder-provence.org
Annonces validées par la rédaction qui refusera les offres non conformes à l'éthique de la publication

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- 25 septembre : visite bois-énergie / Portes Ouvertes du CLER - Suze la Rousse (84)
- 25 septembre au 2 octobre : semaine de l'énergie et de l'environnement / Sérignan du Comtat (84)
- 15 et 16 octobre : ECOPRO, les rencontres professionnelles de l'éco-construction sur nos territoires / Boulodrome - Nyons (26) Informations complémentaires sur www.rencontres-ecopro.fr ou sur le site du CEDER

- du samedi 16 au dimanche 24 octobre semaine du bois-énergie - Drôme (26)
- > Colloque bois bûches le mercredi 20 octobre à 14 h à l'INEED - Valence TGV (26)
- > Visite chaufferie collective avec réseau de chaleur le jeudi 21 octobre à 17 h à Dieulefit (26).
- Courrier du CEDER décembre 2010. Bienvenus aux volontaires qui souhaitent rejoindre le comité de rédaction
- Les adhésions 2011 sont déjà disponibles au CEDER.

INITIATIVES LOCALES

PRAIRIES FLEURIES : SOLUTIONS POUR CONCILIER URBANISATION ET BIODIVERSITÉ.

Aujourd'hui que ce soit la collectivité, le producteur ou le jardinier amateur, à tous niveaux les habitudes changent. Ces évolutions trouvent une partie de leurs fondements dans la diminution d'utilisation des produits phytosanitaires. NOVA FLORE est une entreprise qui conçoit des prairies fleuries pour répondre à ces nouvelles attentes. Uniquement créées dans un but esthétique à leur début, les prairies fleuries apportent désormais des solutions pratiques pour la gestion des espaces verts éco-responsables. Que ce soit pour diminuer les charges d'entretien, pour faire accepter la végétation spontanée ou pour accueillir l'entomofaune auxiliaire, chaque solution s'intègre dans la gestion différenciée des espaces verts. Ainsi, bon nombre d'espaces en collectivité peuvent retrouver un intérêt écologique sans désherbage tout en restant entretenu.

Contact : NOVA FLORE : 02 41 22 10 55 - www.novaflore.com

BIENVENUE

- > Christine ROLLE- GIRY est embauchée au poste de chargée d'accueil depuis le 3 août. Elle soutient également les chargés de mission dans leurs tâches quotidiennes
- > Fanny THÉVENOT Directrice, est en poste depuis le 18 août 2010

CHERCHONS BÉNÉVOLES EN SOUTIEN DES ACTIVITÉS DU CEDER

- Événements - stand, affichage, accueil lors des événements, création de modules de stand, mailings
 - Accueil - standard téléphonique et accueil des visiteurs
 - Documentation - revue de presse, saisie des magazines arrivés...
 - Communication - Comité de rédaction pour le Courrier du CEDER...
- Merci

Permanences Info → Énergie Haut Vaucluse

lundi 14 h / 17 h à la COPAVO

Av. G. Péri - VAISON LA ROMAINE
04 90 36 39 16

Jeudi 9 h / 12 h à la Maison du Département

1, rd-point de l'Arc de Triomphe - ORANGE
04 90 36 39 16

Permanences Info → Énergie Drôme provençale

Tous les jours fermé mardi matin et mercredi toute la journée

9 h / 12 h - 14 h / 17 h

CEDER 15, Av. P. Laurens - NYONS
04 75 26 22 53

Vendredi sur RDV 14 h / 17 h à la maison des Services publics

1 Av. St Martin - MONTÉLIMAR
04 75 26 22 53

12 www.ceder-provence.org/ ceder@ceder-provence.org

LE COURRIER DU CEDER

édité et diffusé gratuitement par : Centre pour l'environnement et le Développement des Énergies Renouvelables
Association Loi 1901

Directeur de publication : Charles GUYTE

Directrice de rédaction : Perrine DYON

Conception, mise en page : Perrine DYON

Rédaction : X. DAVADANT, P. DYON, R. FAVIER, E. GARREAU, F. GIRARD, L. PELLERÉY

Photographies : DR - CEDER, sauf mentions contraires

ISSN : 1951-1418 - Dépôt légal : à parution

Imprimeur : CEDER - 15, Av P. Laurens - 26110

NYONS - Parution : trimestrielle - Tirage : 299

exemplaires sur papier recyclé - Contact :

ceder@ceder-provence.org

Rhône Alpes Région

Pour un avenir durable en VAUCLUSE
www.ecodurable.vaucluse.fr

